DLP 14-4-82962201

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »
(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Cité Administrative, rue Pélissier, 63034 Clermont Ferrand Cedex
Téléphone (73) 92-42-68 - Poste 469

ABONNEMENT ANNUEL : 85,00 F

Régie de Recettes de la D.D.A. Sous-Régisseur de Recettes du Service de la Protection des Végétaux Cité Administrative - Rue Pélissier 63034 Clermont Ferrand Cedex
C. C. P. Clermont-Ferrand 5.503-17

Numéro d'inscription à la C P P A P 525 AD

DIRECTEUR-GÉRANT A. FARGEIX - N° 232

BULLETIN N° 8 du 9 AVRIL 1982 (EDITION GENERALE)

ARBRES FRUITIERS A PEPINS

TAVELURE DU POMMIER ET DU POIRIER

Les risques de contaminations primaires demeurent importants en cas de pluie, il est conseillé d'assurer la protection dès que possible.

OÏDIUM DU POMMIER

Si cette maladie est présente, ajouter à la bouillie l'un des produits suivants :

- Soufre (nombreuses spécialités)
- Chinométhionate (MORESTAN)
- Bupirimate (NIMROD - FISONS)
- Pyrazophos (AFUGAN)
- Fénarimol (RUBIGAN)
- Nitrotal-Isopropyl + soufre (KUMULAN)
- Dinocap (KARATHANE-CAPOID- FOLCAP)
- Binapacryl (AMBOX)
- Ditalimphos (LAPTRAN-PLONDREL)
- Triforine (SAPROL)
- Triadiméfon (BAYLETON)

PUCERONS

Surveiller l'évolution de ces ravageurs et intervenir s'il y a lieu.

CHENILLES DEFOLIATRICES

Leur présence est notée. Ajouter un insecticide non dangereux pour les abeilles si la floraison a débuté (poirier).

CECIDOMYIE DES POIRETTES

Une intervention ne se justifie que dans les vergers où des attaques se sont produites les années précédentes.

L'insecte provoque la déformation des fruits qui sont dits "calebassés".

Utiliser un produit à base de diéthion (RHODOCIDE) ou de phosalone (AZOFENE, ZOLONE).

ARBRES FRUITIERS A NOYAU

MONILIOSE DU CERISIER

Ce champignon provoque la destruction des bouquets floraux, il est conseillé d'effectuer un traitement dès l'épanouissement des premières fleurs.

Cette intervention sera renouvelée à la chute complète des pétales.

P.181

Utiliser l'un des produits suivants :

Bénomyl (BENLATE), Iprodione (ROVRAL), Vinchlozoline (RONILAN), Carbendazime (nombreuses spécialités), Triforine (FUNGINEX, SAPROL).

C U L T U R E S   M A R A I C H E R E S

MOUCHE DE LA CAROTTE

Avant le semis, le traitement du sol donne de bons résultats. Epandre le granulé soit dans la raie de semis (localisation) soit en plein (sur toute la parcelle).

Utiliser l'un des produits suivants :

Bromophos-éthyl (NEXAGAN MG 5), Chlorfenvinphos (BIRLANE G 10), Diazinon (BASUDINE 10 G, UMUTER D), Dichlofenthion (TRI-VC-13 granulés), Fonophos (DYFONATE), Trichloronate (PHYTOSOL), Carbofuran (CURATER).

Ce dernier produit est conseillé en localisation.

MOUCHE DU CHOU

Les produits en granulés utilisés en traitement du sol avant repiquage sont conseillés.

Les matières actives précédentes qui sont soulignées sont efficaces contre cet insecte.

MALADIE DES TACHES POURPRES DU FRAISIER

Cette maladie se manifeste par des taches rouge-violacé sur les feuilles qui peuvent entraîner une destruction importante du feuillage.

Dès le stade première feuille étalée, appliquer une pulvérisation à base de manèbe ou de zinèbe.

Eliminer les feuilles mortes avant de procéder au traitement.

G R A N D E S   C U L T U R E S

C E R E A L E S

- BLE

Le stade 6-7 est atteint dans la plupart des régions.

. Les maladies du pied (piétin et fusariose)

* Dans le département de la HAUTE-VIENNE avec progression de ces maladies est constatée (région de BUJALEUF, NEUVIC-ENTIER, VICQ-s/BREUILH et de BELLAC) sur les variétés HARDI, JOSS et TALENT. Le seuil de 25 % de talles touchées est atteint, il y a lieu de prévoir un traitement.

* Dans le département du PUY-DE-DOME : dans les régions de VICHEL, SAINT-GERVAZY et SAINT-MAIGNER les attaques atteignent plus de 15 % sur les variétés CATON, FIDEL et HARDI.

* Dans le département de l'ALLIER : les variétés HARDI et FIDEL sont atteintes dans la région de CHEZY.

Une visite des cultures s'impose le stade 6 - 7 (premier - deuxième noeud) est le meilleur moment pour traiter dans le cas où 20 à 25 % de talles sont atteintes dernière gaine touchée (comptage à effectuer sur 50 pieds pris au hasard dans la parcelle).

- ORGE D'HIVER

Les maladies du pied sont assez fréquemment rencontrées au nord de l'ALLIER et de la HAUTE-VIENNE, souvent associées aux attaques de rhynchosporiose.

Pour les produits à utiliser, consulter le tableau des fongicides sur céréales transmis récemment (bulletin n° 7 du 5 Avril).

Dans ce tableau, les produits ayant un astérisque = produit en outre ayant une efficacité intéressante (en deux traitements) sur Helminthosporium teres.

C O L Z A

- MELIGETHES

Selon les régions, le colza arrive au stade E (boutons séparés) et F (premières fleurs ouvertes).

Si une intervention tardive devait être réalisée après le début de la floraison, utiliser exclusivement un produit non dangereux pour les abeilles.

Dès que le colza fleurit, tout traitement contre ce ravageur devient inutile.

P182

Protection des abeilles

Le rôle des abeilles et des autres insectes pollinisateurs dans les fécondations des fleurs de nombreuses cultures (arbres fruitiers, colza, cultures de semences...) au moyen du pollen que ces insectes transportent n'est plus à démontrer et constitue un des facteurs prédominants du rendement.

Aussi, la réglementation relative à l'application des produits antiparasitaires à usage agricole a-t-elle fixé, par l'arrêté du 25 Février 1975, complété par l'arrêté du 4 Février 1976, des dispositions particulières concernant la protection des abeilles et autres insectes pollinisateurs :

"Sont présumés dangereux pour les abeilles tous les insecticides à l'exception de ceux qui portent sur leurs emballages la mention "non dangereux pour les abeilles" dont a été assortie leur autorisation de vente.

Les traitements réalisés au moyen de produits présumés dangereux pour les abeilles sont interdits, quel que soit l'appareil utilisé :

1 - Sur les arbres fruitiers ainsi que sur toutes cultures visitées par les abeilles pendant la floraison.

2 - Sur les arbres forestiers ou d'alignement pendant la période de production du miellat consécutif aux attaques des pucerons.

3 - Sur les cultures de céréales, pendant la période de production du miellat consécutif aux attaques de pucerons entre l'épiaison et la récolte.

Lorsque les plantes mellifères en fleurs se trouvent sous les arbres ou au milieu de cultures destinées à être traités au moyen de ces produits, elles doivent être fauchées ou arrachées avant le traitement."

Les matières actives énoncées ci-dessous peuvent prétendre à l'usage "non dangereux pour les abeilles" :

- Amitraze
- Bacillus thuringiensis
- Binapacryl
- Bromophos
- Bromopropylate
- Chinométhionate
- Cyhexatin
- Dialiphos
- Dicofol
- Diéthion
- Diflubenzuron
- Endosulfan
- Fenbutation oxyde
- Phosalone
- Polychlorocamphane
- Pyrimicarbe
- Pyréthrines synergisées *
- Roténone
- Tétradifon
- Tétrasul
- Toxaphène

* Les pyréthrinoïdes de synthèse sont dangereux pour les abeilles.

Pour chacune d'entre elles, seules quelques spécialités commerciales correspondant à un usage, une dose d'emploi et une formulation précise, ont obtenu l'autorisation de porter cette mention. Il conviendra donc de vérifier que la mention "non dangereux pour les abeilles" figure bien sur l'emballage du produit acheté.

Des précautions complémentaires permettront au surplus de limiter les risques d'intoxication des abeilles :

- Traiter autant que possible en dehors des heures de butinage ;
- Respecter strictement les doses indiquées et éviter tout surdosage.